

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-61-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Louis GOURBESVILLE, de la SAS Alain et Louis GOURBESVILLE, 25 Rue Sainte Marie 50630 QUETTEHOU, pour des travaux de rénovation chez Monsieur Pierre DELOMENEDE dans une maison située 22 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR à partir du mardi 04 janvier 2022,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 2 places de parking devant le 18-20-22 Rue Saint Thomas Becket du mardi 04 janvier 2022 jusqu'au lundi 31 janvier 2022 afin de permettre le stationnement de deux véhicules de travaux.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 29 décembre 2021

L'adjointe au Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE BARFLEUR' at the top, a central emblem of a castle tower, and the number '50760' at the bottom. There are two small stars on either side of the emblem.

Christiane TINCELIN